

« Demain j'arrête »

Quai Édouard Van Beneden – 1^{er} avril 2021



Certaines écritures de rue, par exemple des graffitis monumentaux sur un pignon d'immeuble élevé ou sur un pont surplombant une autoroute, constituent de véritables prouesses sportives, l'inscription périlleuse se donnant comme la caution, le gage de la haute habileté technique du scripteur autant que de son courage.

C'est un peu le cas de cette inscription, relevée sur un des quais de Meuse. Le fait que le quai et le lieu de la prise de vue soient séparés par un petit plan d'eau invite le piéton-interprète à reconstruire la gestualité d'inscription qui implique apparemment la suspension du scripteur par un système d'assurance, un baudrier ou un harnais. Le choix de ce support difficile d'accès, autant que l'épaisseur du trait des lettres (de cinquante centimètres de haut, comme si elles avaient été tracées au pinceau par un peintre en bâtiment), signalent la professionnalité du scripteur.

Le geste d'inscription n'est évidemment pas gratuit : il a un « coût » qui engendre à son tour un gain ; il est rentable sur le plan de la visibilité (ce graffiti est lisible depuis le pont Kennedy et depuis le quai opposé) ainsi que sur le plan de la pérennité (il est plus difficile pour les employés de la Ville d'aller l'effacer à cet endroit que sur un panneau de signalisation ; son effacement requiert toute une procédure de sécurité, la mobilisation d'une équipe spécialisée, etc.).

D'un point de vue lexico-syntaxique, l'énoncé « Demain j'arrête » connote le caractère résolu de l'intentionnalité qu'il exprime par emprunt à la forme figée « bonne résolution », par exemple « Demain j'arrête de fumer ». L'omission du complément d'objet direct (« demain j'arrête » de faire quoi ?) rend toutefois son extension plutôt floue. Or, tout ce que le piéton-interprète sait des scripteurs, très souvent anonymes, dont il rencontre les productions dans la rue, peut s'énoncer sous une forme pléonastique : les scripteurs/*writers* écrivent.

TEXTURES URBAINES

Par conséquent, le graffiti-message « Demain j'arrête » paraît référer à la pratique d'écriture (graffiti) dont il est la trace. Tout se passe comme si, devant le discours legaliste qui qualifie cette forme d'expression de « délinquante », le scripteur prétendait réprimer sa pulsion graphomaniacale pour se conformer à l'injonction sociale. C'est promis : demain, il arrêtera de taguer. L'itération spatiale de ce graffiti (dont on a trouvé un autre exemplaire au sol de la passerelle Saucy) autant que l'adverbe de temps « demain » (comme dans l'écriteau « demain on rase gratis » accroché à l'échoppe d'un barbier selon la blague populaire) connotent cependant la faiblesse de cette promesse et l'esprit de dérision qui anime cette résolution farce.